



REGLEMENT DE MAISON

La direction et le personnel de la Maison St-François se réjouit de vous accueillir et vous souhaite la **"bienvenue"** dans **vo**tre **nouveau lieu de vie**. Notre Etablissement médico-social (EMS), membre de l'Association Valaisanne des Etablissements Médico-Sociaux (AVALEMS) offre cent trente lits médicalisés pour des séjours de longue durée. La maison St-François se veut un Etablissement où l'écoute, le confort, le bien-être et le partenariat avec les proches sont mis en avant.

Ce règlement est destiné à définir d'une part, les droits et les devoirs de la personne accueillie et d'autre part les modalités de fonctionnement de l'établissement.

Ouverture et fermeture des portes

Le matin : dès 06h30

Le soir : dès 20h00

En dehors de ces horaires, les infirmières de nuit répondent à la sonnerie d'entrée. A la fermeture des portes, nous vous invitons à respecter le repos de nos résidents.

Visites et sorties

Le résident, pour autant que son état de santé le permette, est libre d'aller et venir, de sortir et de rentrer quand il le désire, à condition qu'il informe au préalable l'infirmière de garde de l'établissement, ceci pour sa propre sécurité. Le personnel d'étage doit être prévenu des absences des résidents afin d'éviter toute inquiétude inutile et d'assurer la continuité de la prise d'un éventuel traitement médical. Il est également important de signaler à l'avance tout repas pris à l'extérieur.

Les visites sont les bienvenues pour autant qu'elles respectent la tranquillité des résidents. Il est cependant préférable que les visiteurs ne se présentent pas avant 10h, afin que les soins de base du matin soient terminés.

Services administratifs

- a) La réception est ouverte du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés), selon l'horaire suivant :

matin : 08h00 - 11h30

après-midi : 14h00 - 17h00

- b) Le courrier, dès son arrivée, est trié et distribué dans les étages et dans les chambres.
- c) La Direction est à disposition des résidents et de leur famille. Il est toutefois préférable de prendre rendez-vous.



- d) Aucun inventaire n'est prévu à l'entrée du résident. Les objets de valeur, les bijoux et l'argent peuvent être déposés dans le coffre de la chambre. La clé du coffre est remise au résident à son entrée.
- e) **La Direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur.** Veuillez noter que les besoins de liquidités sont faibles, compte tenu des prestations comprises dans le prix de pension.
- f) Une aide administrative au résident peut être organisée avec Pro Senectute (déclaration d'impôts, paiements, démarches pour l'obtention de rentes complémentaires AVS...) Les factures, datées du dernier jour du mois sont payables pour le 15 du mois suivant.

Médecins

Le résident est libre de garder son médecin traitant lorsqu'il entre en EMS, pour autant que celui-ci assume régulièrement les visites dans l'établissement.

Le médecin-répondant, la Dresse Anne Carroz, est présent au minimum une fois par semaine.

Contrat d'assurance maladie

Nous vous conseillons d'opter pour la franchise la plus basse. En plus de la prime d'assurance maladie, la participation du résident aux frais infirmiers, médicaux et pharmaceutiques (sauf médicaments hors liste) est actuellement de CHF 700.-- par an au maximum, en plus du montant de la franchise choisie.

Hôtellerie-restauration

a) Les repas des résidents

Ils sont servis aux heures suivantes :

Buffet petit déjeuner	:	Entre 7h45 et 9h30
Dîner	:	11h45
Souper	:	18h00

En règle générale, ils sont pris en commun à la salle à manger au rez-inférieur. Pour des raisons particulières (état de santé nécessitant une surveillance, une aide...), ils sont servis, dès 7h45 pour le petit déjeuner, à 12h00 pour le dîner et à 18h00 pour le souper, à la salle à manger de l'étage ou en chambre.

Les menus de la semaine peuvent être consultés sur les tableaux d'affichage (entrées, étages, salle à manger, ascenseurs). Les boissons usuelles servies au repas et lors de collations sont comprises dans le prix de pension.

b) Les repas des visiteurs

Chaque résident peut recevoir des invités pour les repas sur inscription, un jour à l'avance, auprès de la cafétéria. Le paiement est également à effectuer à la cafétéria. Les repas sont pris, suivant les horaires définis, à la salle à manger. Selon l'état de santé du résident, ils peuvent être servis en chambre.



c) Cafétéria

La cafétéria est ouverte tous les jours :

- De 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30

Toutes les boissons usuelles sont disponibles au tarif de CHF 2.-- l'unité. Une carte renseigne sur les prix particuliers : glaces, chocolats, pâtisseries...

d) Kiosque

Nous ne disposons pas d'un kiosque néanmoins certains quotidiens sont à disposition à la cafétéria : Nouvelliste, Le temps...

Entretien du linge

À l'entrée, les vêtements sont marqués au nom du propriétaire par la lingerie de l'établissement. **Il est demandé au résident pour ce marquage du linge un montant de CHF 180.--.** L'entretien du linge personnel est assuré par la maison dans la mesure où celui-ci est lavable en machine.

Etant donné l'importante quantité et la diversité de linge traité, il n'est pas exclu, malgré l'attention avec laquelle notre buanderie-lingerie exécute ce travail, que du linge soit égaré ou détérioré. La Direction en décline toute responsabilité, hormis en cas de faute grave. Les éventuelles retouches et raccommodages des vêtements sont à la charge du résident, sauf si celles-ci sont exigées par le service infirmier.

Les achats d'habits pour les résidents sont effectués par les familles. Dans la mesure du possible, il est préférable de ne pas choisir des tissus très délicats à l'entretien. A défaut, ce sont, en principe, les proches du résident qui se chargent d'apporter les vêtements au pressing. Si nous le jugeons nécessaire, nous nous réservons toutefois la possibilité de le faire et de facturer au pensionnaire les frais de teinturerie.

Mobilier et objets personnels

Chaque résident peut aménager sa chambre avec ses propres objets et meubles qu'il gardera sous sa responsabilité (néanmoins, pour des raisons de sécurité, nous n'acceptons pas à l'entrée du résident des objets ou du mobilier défectueux). Pour des raisons de facilité, nous mettons à disposition un lit médicalisé. En outre, il est possible de disposer d'une table de nuit, d'une table, d'une chaise et d'un fauteuil. Notre secteur technique est à disposition pour l'aménagement de la chambre. Aucun clou ne doit être enfoncé dans les parois. La pose des cadres et des tableaux sera effectuée par nos soins. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les tapis ne sont pas autorisés.

Les chambres sont en majorité ouvertes et accessibles à tout un chacun. Pour des raisons de sécurité, nous avons toutefois un système électronique de fermeture des portes. Un badge autorisant l'accès à sa chambre peut être remis au résident ou à l'un de ses proches. Cette sécurité peut s'appliquer, en cas de besoin, pour entrer dans une chambre, il n'y a par contre aucune entrave pour en sortir.

L'équipe soignante se permettra de réaménager la chambre en fonction de l'état de santé du résident afin d'assurer une prise en charge assurant confort et sécurité.

Les chambres sont équipées d'une prise TV par câble et du téléphone. Le numéro de téléphone direct est communiqué lors de l'entrée. Les TV privées ou les radios sont autorisées. Nous vous demandons toutefois de respecter le repos de vos voisins en utilisant avec discrétion ces appareils.



Responsabilité civile

Chaque résident est assuré par nos soins dans un contrat collectif. Un montant de CHF 2.-- par mois de résidence entamé est facturé. Nous vous rendons toutefois attentif au fait que vous ne devez résilier votre assurance responsabilité civile qu'après l'expiration du bail éventuel de votre appartement.

Spiritualité

La chapelle, lieu de recueillement, est accessible en permanence. Les messes sont assurées par différents aumôniers extérieurs. Elles sont célébrées à 9h30 et retransmises dans les séjours des étages. Les exceptions (St-François, Noël...) sont affichées sur la porte de la chapelle.

Dans l'équipe d'encadrement, nous avons tous les lundis et vendredis une accompagnante spirituelle. Cette dernière peut coordonner des demandes et faire le lien avec les différentes confessions. Des entretiens personnels avec un prêtre peuvent être sollicités. Il faut s'adresser à la responsable d'étage pour qu'elle transmette la demande.

Ethique

Notre administration tient à disposition des pensionnaires qui voudraient des précisions sur leurs droits et obligations la brochure « L'essentiel sur le droit des patients » éditée par le Service de la santé publique du canton du Valais.

Chaque résident signe à son entrée un contrat d'hébergement. Nous incitons chacun à définir ses directives anticipées et ses dernières volontés. La Direction ainsi que le personnel infirmier se tient à disposition du résident et/ou des familles pour aborder ces sujets. Quoiqu'il en soit la nomination d'un référent thérapeutique sera demandée à l'admission.

Un personnel compétent et qualifié accompagne les résidents et répond, dans la mesure de ses possibilités à leurs besoins. Afin de favoriser l'égalité de traitement de tous nos résidents, nos collaborateurs ne sont pas autorisés à accepter des dons et des cadeaux.

Animation

L'animation dont le programme complet est détaillé sur les tableaux d'affichage se divise en trois domaines :

- ✓ Animation institutionnelle, elle organise des manifestations pour rythmer le temps et les saisons et tenir compte des fêtes calendaires rituelles.
- ✓ Animation collective, elle est proposée dans des espaces publiques et les résidents s'y rendent par eux-mêmes ou avec l'aide d'accompagnants. Celle-ci favorise ainsi la vie sociale au sein de l'EMS et les liens avec l'environnement extérieur.
- ✓ Animation individuelle qui vise à soutenir la vie relationnelle du résident avec des propositions personnalisées.



Toutes les animations ont pour objectif d'offrir des moments de bien-être, de plaisir ou de réalisation à travers des activités et/ou un accompagnement relationnel et social en tenant compte, de la motivation, des souhaits et des ressources.

Renseignements infirmiers et prise en soins

Sur chaque étage, des soignants diplômés assument une présence continue entre : 7h00 et 20h00. Ils sont habilités à répondre aux demandes des pensionnaires et des familles.

Soins

A son arrivée, une infirmière fera le point avec le résident sur son état de santé et les actions à mettre en place afin que la vie dans l'établissement soit le plus en accord possible avec ses capacités physiques et psychiques, ses attentes et celles de ses proches.

A chaque heure du jour et de la nuit, nos résidents peuvent compter sur la présence d'un personnel de soins compétent et efficace.

Médicaments

La médication courante est prescrite par le médecin traitant.

Les médicaments sont commandés par le service infirmier selon l'ordonnance médicale et sont gardés à la pharmacie de l'établissement. Ils sont distribués selon les prescriptions par les infirmières. Ils ne doivent en aucun cas être conservés dans la chambre. Le résident qui s'absente doit demander ses médicaments au service infirmier.

ATTENTION : les médicaments non prescrits sous contrôle médical (médecin, infirmier) peuvent mettre **en danger** la santé du résident. A cet égard, la responsabilité de l'établissement n'est engagée que pour les médicaments prescrits par le médecin traitant et administrés par le personnel infirmier.

Balnéothérapie

Une salle de bain au premier étage a été aménagée afin de fournir des prestations de balnéothérapie avec bains à remous, huiles essentielles, lumière adaptée, musique.

Soins palliatifs

Le personnel de l'EMS est formé afin d'assurer des soins palliatifs et de permettre à chacun de rester dans son lieu de vie jusqu'à son moment ultime.

Prestations diverses

Un salon de coiffure est à disposition, il se situe au 1^{er} étage. Les rendez-vous sont pris individuellement. Le paiement est assuré par l'administration. La prestation est ensuite ajoutée à la facture de pension mensuelle.

Selon accord avec la Direction, les résidents peuvent effectuer des retraits d'argent aux heures d'ouverture de la réception. Ces montants (argent de poche) seront ensuite remboursables lors du paiement de la facture de pension.



Facturation des transports

Les familles et les proches sont invitées à assurer, dans la mesure du possible, les déplacements à l'extérieur de l'EMS.

Le service technique peut, sur demande, organiser des transports pour les résidents. Au niveau de la facturation, nous appliquons les recommandations de l'AVALEMS à savoir :

- Prix pour l'accompagnement 25 CHF la ½ heure
- Prix pour le chauffeur 25 CHF la ½ heure
- Prix au km 0.70 CHF
- Prise en charge 20 CHF

Sécurité

Certains résidents de notre Maison souffrent des troubles cognitifs et amnésiques graves. Pour assurer leur sécurité tout en restant un milieu ouvert compte tenu de nos missions à la fois gériatrique et psychogériatrique, nous avons installé un système de vidéosurveillance. Les caméras filment les accès (portails notamment).

Nos ascenseurs s'activent au moyen d'une double commande afin de rendre leur utilisation plus difficile et d'atténuer ainsi les risques de fuite.

Divers

- a) Fumeurs
Pour des raisons de sécurité, de prévention sanitaire et de respect mutuel, nous demandons que les résidents s'abstiennent de fumer dans leur chambre et dans l'EMS, à l'exception des locaux fumeurs spécialement aménagés, notamment à côté de la cafétéria.

- b) Animaux
Au regard de la structure, de l'organisation et de l'environnement de l'établissement, nous ne pouvons pas accueillir d'animaux domestiques.

La Direction remercie chaque résident et sa famille pour la prise de connaissance et l'observation du présent règlement rédigé pour le bien de tous. Celui-ci peut être modifié en tout temps par la Direction et communiqué aux intéressés. Il fait partie intégrante du contrat d'hébergement.

La Direction